

CONSEIL MEDICAL FORMATION RESTREINTE

Calendrier prévisionnel des réunions du conseil Médical de la fonction publique territoriale 2024 reuni en formation restreinte Centre de gestion du Doubs

Date limite de transmission des dossiers	Date des réunions
Jeudi 28 décembre 2023	Lundi 08 janvier 2024
Jeudi 25 janvier 2024	Lundi 05 février 2024
Jeudi 29 février 2024	Lundi 11 mars 2024
Jeudi 28 mars 2024	Lundi 08 avril 2024
Jeudi 25 avril 2024	Lundi 06 mai 2024
Jeudi 23 mai 2024	Lundi 03 juin 2024
Jeudi 20 juin 2024	Lundi 01 juillet 2024
Mercredi 14 août 2024	Lundi 26 août 2024
Jeudi 26 septembre 2024	Lundi 07 octobre 2024
Jeudi 24 octobre 2024	Mardi 05 novembre 2024
Jeudi 21 novembre 2024	Lundi 02 décembre 2024

Attention : la séance de rentrée d'automne aura lieu en août, absence de séance en septembre

Conformément à l'article 7 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987, le secrétariat du conseil médical informe le fonctionnaire de la date à laquelle le conseil médical examinera son dossier, de son droit à consulter son dossier et des voies de contestation possibles devant le conseil médical supérieur.

Un délai suffisant doit être laissé au fonctionnaire afin qu'il puisse faire jouer ses droits, et notamment faire entendre le médecin de son choix.

Ce calendrier est donné à titre indicatif et peut être soumis à des modifications.